

# J'entends...

**Depuis quelques mois, j'entends plusieurs choses. Certaines m'inspirent, d'autres me désespèrent. J'essaie tout de même de garder le moral et une attitude constructive afin de trouver des solutions. Mais parfois, je l'avoue, j'entends des choses bizarres.**

J'ai entendu le ministre **LAURENT LESSARD** et son désir de voir la forêt privée augmenter ses livraisons vers l'industrie de la transformation. Je l'ai entendu et j'ai réaffirmé notre engagement face à cet objectif et notre intention d'y contribuer de la meilleure manière possible. Par contre, j'ai aussi entendu lors de l'étude des crédits du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs que plusieurs programmes, qui prenaient fin, ne seraient pas reconduits. En fait j'ai compris depuis deux ans que la forêt privée devra composer avec une diminution des investissements de l'État de 30%.

## Avons-nous bien entendu?

Je ne peux pas encore m'expliquer la logique derrière ces décisions. Alors que l'on demande une plus grande contribution de la forêt privée, comment peut-on diminuer les budgets de la forêt privée et déstabiliser ses fondations alors que l'on augmente les investissements en forêt publique??

Les annonces faites lors de l'étude des crédits diminuent sensiblement, et dans certains cas, annulent carrément la possibilité d'accroître la récolte de bois en forêt privée. Je crois comprendre que

le ministère dissocie aménagement et récolte de bois. On laisse entendre que le gouvernement a beaucoup investi par le passé dans la mise en production des terres privées. On affirme qu'il est temps de les récolter.

Je ne peux être plus en accord avec l'idée de récolter les efforts sylvicoles consentis par l'État. Nous nous y sommes engagés et les producteurs regroupés ont signé une convention en ce sens. Par contre, je dois m'objecter lorsque l'on insinue que l'État peut se désengager lorsque nous approchons de la récolte.

L'État doit intervenir dans la phase de récolte de la forêt privée comme il le fait en forêt publique en supportant toutes les coupes partielles et en défrayant les coûts de planification. C'est d'autant plus vrai que le «mur de bois» dont on parle si souvent est en fait une abondance de coupes partielles prévues dans les stratégies sylvicoles et qui demandent un soutien financier.

Dans un contexte de développement durable, l'État ne peut demander de récolter sans appliquer une stratégie sylvicole complète. En fait, on ne peut arrêter de faire des travaux sylvicoles durant

la récolte. Il est essentiel de remettre rapidement en production les superficies récoltées de manière à ne pas diminuer la possibilité forestière. Ça me semble évident non?

## Ce que j'entends présentement

Mettons les choses au clair dès le départ. La forêt privée ne tombe pas. En fait, elle est au contraire très jeune et n'est pas à la veille de se retrouver en surmaturité. Si l'on regarde la baisse de contribution à l'approvisionnement des usines, on se rend rapidement compte qu'elle va de pair avec la baisse des prix. La réponse à la contribution modérée de la forêt privée, on la trouve surtout due au fait que, comparativement à 2005 (la dernière bonne année de récolte en forêt privée), les prix du bois ont chuté de 18% en 2014 et non sur la volonté des producteurs à récolter leur bois.

Le dommage le plus important causé par cette situation, c'est que les groupements forestiers s'étaient donné un plan d'action afin de récolter plus de bois dès cette année. On se donnait comme objectif que le bois mature soit récolté et livré aux industriels de la transformation. On voulait l'entendre tomber pour vrai et on voulait l'entendre se rendre aux usines!

La perte de nos leviers limitera plutôt nos capacités à court terme, de réali-

ser notre objectif. Elle fera en sorte que nous entendrons beaucoup moins de scies travailler en forêt privée cette année.

## Serons-nous entendus?

Je ne suis pas le seul à décrier cette situation. Plusieurs producteurs regroupés se sont fait entendre en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et en Estrie. Beaucoup d'entre vous ont signifié leur désarroi lors de rencontres avec vos députés ou par communiqués de presse. Reste à savoir si notre message est entendu.

L'heure est trop grave pour baisser les bras. J'ai eu de nombreuses discussions avec monsieur Laurent Lessard et je suis convaincu qu'il travaille pour le bien de la forêt privée. Malheureusement, nous ne pourrions pas nous contenter d'essayer. Il faudrait réussir et j'attends du ministre qu'il mette tout en œuvre pour trouver des solutions, donc travailler avec le gouvernement fédéral afin que tous sachent que la forêt privée est une priorité du gouvernement du Québec. Sans cela, je ne crois pas que l'on entendra beaucoup de bois tomber dans les forêts du Québec dans les prochaines années!



**Régnald Bernier**

*Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec*



# L'effet boomerang!

**Un de mes premiers patrons m'expliquait que lorsqu'on débute une carrière, on a un «packsac» d'erreurs à porter. Plus on avance dans la vie, plus on en laisse tomber sur le chemin. Une de mes premières erreurs qui est tombée de mon sac-à-dos a été celle de ne pas savoir qu'un boomerang, ça revient et ça peut te frapper derrière la tête. Très fort derrière la tête, surtout que j'avais un bon bras!**

Pour faire une histoire courte, j'avais engagé un concessionnaire afin d'offrir le service de restauration en forêt. Les choses allaient moins bien que prévu et un jour, lors d'une rencontre animée, je me suis laissé aller afin de lui montrer qui était le patron. Toutes les idées et images y sont passées pour lui faire comprendre qu'il n'était pas à la hauteur.

La réunion s'est terminée sur un claquement de porte et la démission de mon concessionnaire. J'ai terminé la journée en me disant que j'avais tenu mon bout et que je n'aurais plus de problème avec cette personne. Jusqu'au moment où, quelques années plus tard, j'ai dû négocier des permis avec une municipalité. Devinez, mon interlocuteur était... mon ancien concessionnaire. Aïe!, ça fait mal un boomerang en arrière de la tête!

## Des choix à faire

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, il y a des choix qui doivent se faire. Plusieurs d'entre eux sont difficiles pour des raisons politiques. D'autres auront des impacts à plus long terme encore plus néfastes. La décision du gouvernement du Québec de ne pas soutenir la forêt privée au même titre qu'il soutient la forêt publique est certainement un bon exemple. Plusieurs effets collatéraux seront à prévoir, car ils auront un impact important sur la capacité de la forêt privée à récolter plus de bois dans les prochaines années.

## Les travaux en forêt publique, une soupape. Vraiment?

Nous entendons souvent dire que l'État investit plus d'argent en forêt si on additionne les investissements en forêt publique et privée. J'en doute sincèrement, mais je ne m'écarterai pas sur une guerre de chiffres. Au-delà de cette observation, il y a deux choses que nous devons nous rappeler. Premièrement, plusieurs régions du Québec ne peuvent récupérer les pertes en forêt privée par une augmentation de leurs travaux en forêt publique car il n'y a pas ou très peu de forêt publique, dans leur région. C'est le cas notamment de l'Estrie et le Centre-du-Québec.

Deuxièmement, nous devons savoir que la possibilité pour une entreprise d'obtenir des travaux en forêt publique passe par l'obtention de travaux par appels d'offres. L'histoire récente a démontré que lorsque la quantité de travaux diminuait et que le nombre d'enchérisseurs désespérés augmentait, les prix d'adjudication descendaient à un niveau indécent et inacceptable. Il y a bien quelques dispositions pour baliser ces effets mais jamais pour combattre le désespoir des entreprises en danger de fermeture.

## Lamain-d'oeuvre forestière, un enjeu disparu?

J'ai entendu le premier ministre du

Québec nous dire l'importance de la main-d'oeuvre forestière dans nos régions. Ce niveau d'importance pour nos entreprises est malheureusement pas ressenti puisque non seulement notre main-d'oeuvre est en danger, mais notre expertise est menacée.

Actuellement, les investissements sylvicoles ne permettent plus de maintenir un nombre suffisant de semaines de travail aux employés, et ce, même si on tient compte du volume des travaux commerciaux. On devra inévitablement licencier des travailleurs et du personnel technique. Devinez quoi, ce seront les plus jeunes, ceux qui ont le moins d'expérience qui seront touchés les premiers. En fait, ce sont ceux-là même que nous peinons cruellement à recruter pour remplacer graduellement ceux qui quittent pour la retraite.

## Perte de l'effet de levier

Les investissements sylvicoles en forêt privée permettent de créer directement 6 fois plus d'activités économiques chez les groupements forestiers, car ils agissent comme levier pour faciliter des investissements supplémentaires, par exemple l'achat d'équipements modernes, d'entreprises de transformation, etc. Près de 12 millions de dollars en investissement ont été perdus depuis deux ans. C'est facilement 60 millions de dollars perdus dans les économies des régions forestières. Peut-on vraiment se passer de cela au Québec?

## Incapacité de proposer des scénarios sylvicoles complets

Le producteur forestier de 2015 attend

beaucoup de son lot forestier. Il désire pouvoir l'utiliser à différentes fins, dont celle de la récolte forestière. Toutefois, cette récolte ne peut se faire de n'importe quelle manière. Il s'attend à un haut niveau de qualité de réalisation dans le cadre d'une démarche d'aménagement complète.

Or, sans investissements sylvicoles adéquats, que pourrions-nous lui proposer?

- Pardon monsieur le producteur, nous vous proposons de récolter votre bois, peut-être même avant qu'il soit mature, ça vous tente?

- Ouin, ce n'est pas ce qui est prévu dans mon plan d'aménagement, mais au moins vous allez remettre mon lot en production après?

- Non! Pas tout de suite, mais si jamais nous avons des disponibilités budgétaires, on vous rappellera!

Honnêtement, on travaille depuis 35 à 40 ans afin que les producteurs soient actifs sur leur propriété et suivent une démarche organisée. On n'a pas travaillé tout ce temps-là pour retourner au pillage de lots tout de même!

## La suite des choses

Il s'agit de quelques effets collatéraux et nous pourrions en ajouter plusieurs. Par contre, nous sommes tous au courant qu'il est très désagréable de vivre avec une bosse derrière la tête et plus que jamais, les partenaires de la forêt privée doivent faire front commun afin d'éviter que ça se produise.



**Marc Beaudoin**

*Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec*

